



Période d'essai 14 jours et remboursement

Par Rocle07

Bonjour,

Est-ce qu'il y a un texte légal qui régit le droit de rétractation de 14 jours lors d'un achat sur internet et les conditions de remboursement ?

Je précise : sur le site de Suunto, il est indiqué que les retours sont autorisés sous 14 jours, que le produit est remboursé à condition qu'il n'ait pas été utilisé. Est ce légal ?

<https://www.suunto.com/fr-fr/Assistance/Boutique-en-ligne-Suunto/faqsforsuuntowebshop/retours-et-remboursements/>

Merci.

Par morobar

Bjr,

NON le vendeur ne peut pas invoquer l'absence d'utilisation.

Une jurisprudence ici:

[url=<https://www.avocatia.com/details-le+droit+de+retractation-62.html>][url=<https://www.avocatia.com/details-le+droit+de+retractation-62.html>]

Par Rocle07

Merci pour la réponse et pour le lien.

Bonne journée